

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 620-1

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE lors d'une séance tenue le 8 février 2011 le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement 620-1 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). »

QUE par sa résolution portant le numéro CA 11-03-09-16 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué que le règlement numéro 620-1 était conforme au schéma d'aménagement;

QUE ce règlement n'était pas soumis à la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter;

QUE la MRC a délivré en date du 11 mars 2011 un certificat de conformité au schéma d'aménagement portant le numéro IP 2011-01 pour le règlement 620-1;

QUE ce règlement peut être consulté au service du greffe, ayant ses bureaux à l'hôtel de ville, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, le lundi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h 30 du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 8 février 2011.

L'Île-Perrot, le 17 mars 2011

Lucie Coallier, OMA
Greffière